



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

## Séance du 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 22**

**Présents : 11**

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. GILLET	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	Mme MATHERON	

**Absents/excusés avant donné pouvoir : 8**

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
M. BEN MIHOUB	à	M. MAHALI
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. CAVANNA

M. DOYER	à	M. GILLET
M. GARCIN	à	M. CAVANNA
M. MORENO	à	M. MAHALI
Mme VALVERDE	à	M. GILLET

**Absents/excusés : 3**

Mme BERNARDINI	Mme FORTIAS	M. SMAILI
----------------	-------------	-----------

**Nombre de votants (présents + représentés) : 19**

<p><b>DELIBERATION 24-74</b></p> <p>LA VISITATION Attribution locaux associatifs N° 0075 0072, 0075 et 0074</p>	<p><b><u>N° 24-74 – LA VISITATION – ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS N° 0075 0072 - 0075 0073 ET 0075 0074</u></b></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Les locaux référencés sous les n° 0075 0072, 0075 0073 et 0075 0074 d'une superficie totale de 210 m<sup>2</sup> sis rue Mairaud – 83000 TOULON étaient précédemment loués à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Propreté). Ces locaux sont vacants depuis le 04 novembre 2024.</p> <p>La Mission Locale des Jeunes Toulonnais se porte candidate pour la location de ces locaux dont la répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Local n° 0072 : 110 m<sup>2</sup></li> <li>- Local n° 0073 : 50 m<sup>2</sup></li> </ul>
---	--

- Local 0074 : 50 m<sup>2</sup>

En effet, cette association, dont le siège social se situe 19, rue Saint Cyprien à Toulon souhaite développer la création d'ateliers pour l'insertion professionnelle et sociale destinés aux jeunes de 16 ans à 25 ans.

Conformément à la délibération n° 16-36 du 29 juin 2016 du Conseil d'Administration, le loyer appliqué sera celui de la catégorie N°4 « Collectivités – Institutions ... » soit en 2024, 2,85 €/m<sup>2</sup>, représentant un loyer annuel hors charges de 7 182,00 €, soit 598,50 € mensuel. Il conviendra d'actualiser le tarif à celui de 2025.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer, hors charges, sera également exigé.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, aux conditions précitées.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** la délibération n° 16-36 du CA du 29/06/2016

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	19	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

**Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, aux conditions précitées, portant sur les locaux n° 0075 0072, 0073 et 0074, situés à LA VISITATION.

☞ Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

